

Conventions d'utilité sociale

Réunion d'information relative
à la circulaire CUS
Région Midi-Pyrénées
09 avril 2010



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

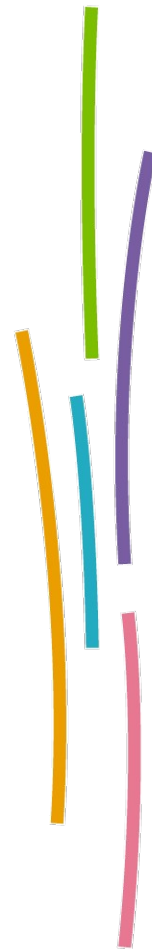
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer

Sommaire

Points d'actualité

Présentation des indicateurs

**Questions/Réponses et échanges
entre les participants**



Points d'actualité

Projet de décret relatifs aux CUS pour les logements -foyers : retard dans la parution

Instruction technique 2010 relative au supplément de loyer de solidarité mise à jour, en cours de signature

Informations générales sur le projet de circulaire CUS :

portée de la circulaire

modification du tableau de correspondance entre le financement initial et le plafond de ressources



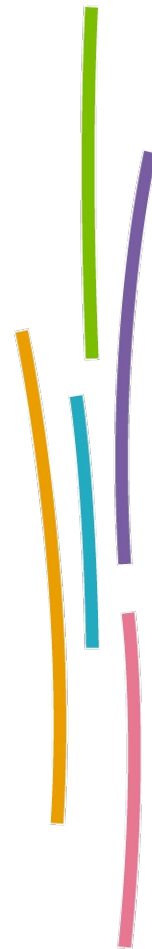
Informations générales sur le projet de circulaire CUS

Portée de la circulaire :

La définition des indicateurs donnée dans la fiche thématique annexée à la circulaire ne constitue pas une norme mais une recommandation.

Il est possible de les adapter à 2 conditions :

- qu'il y ait accord motivé entre les parties signataires,
- que la description de l'indicateur soit compatible avec la définition de l'indicateur donné dans le décret n° 2009-1486 du 3 décembre 2009.



Présentation des indicateurs

La définition des indicateurs qui ne devraient pas soulever de difficultés :

Indicateurs CI, CII relatifs à la dynamique patrimoniale

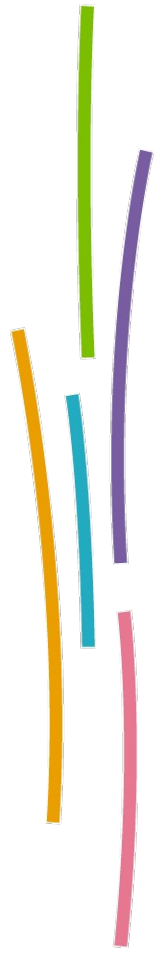
Indicateur EI : nb de mutations internes/nb total d'attributions

Indicateur FVI : taux de vacance > 3 mois

Indicateurs GIII : nb de plans d'apurement amiable/nb de ménages en impayés > 3 mois

Indicateurs H relatifs à la qualité du service rendu aux locataires (à l'exception de HV et HVI)

Indicateur II : coût de fonctionnement (charges exploitation + personnel)/nb logts gérés



Présentation des indicateurs

La définition des indicateurs : des éléments non précisés dans la circulaire

Indicateur CIII : taux de réalisation de DPE établis à l'échelle du bâtiment

Indicateurs DI : nb de logts mis effectivement en commercialisation

Indicateur F1 : % de logts occupés par des ménages dont les ressources n'excèdent pas 60% des plafonds

Indicateur FV : % attributions de logements au titre du contingent préfectoral, quand il est géré en flux

Indicateur GII : nb ménages bénéficiant de mesures d'accompagnement/nb de ménages en impayés > 3 mois

Présentation des indicateurs

La définition des indicateurs faisant l'objet de débats

Indicateurs BI, BII, FIV : notion de logements adaptés

Indicateurs AI, AII : comment comptabiliser les étudiants ?

Indicateur CIV : % de logts rénovés au sens de l'art 5 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009

Indicateurs GI : nb de ménages en impayés de plus de 3 mois/nb de ménages en impayés ou retard de paiement

Indicateurs HV : nb total de logts collectifs/nb de personnels de gardiennage ou de surveillance

Indicateurs HVI : propreté des parties communes : valeur de l'indice de satisfaction des locataires

Merci de votre attention...

